

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS DU VENDREDI 7 JUIN 2019

Le Bureau, légalement convoqué le 29 mai 2019, s'est réuni en salle du Bureau au siège de la métropole du Grand Paris sis 15/19 avenue Pierre Mendès France à Paris (75013).

La séance est ouverte à 14H30 sous la présidence de Patrick OLLIER.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 31

ETAIENT PRESENTS : Patrick OLLIER, André SANTINI, Eric CESARI, Daniel GUIRAUD, Daniel BREUILLER, Laurent RIVOIRE, Sylvain BERRIOS, Daniel-Georges COURTOIS, Jean-Pierre BARNAUD, Richard DELL'AGNOLA, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Denis CAHENZLI, Patrice CALMEJANE, Frédérique CALANDRA, Patrice LECLERC, William DELANNOY, Denis BADRE, Jacques-Alain BENISTI et Geoffroy BOULARD.

formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES : Georges SIFFREDI par Eric CESARI, Manuel AESCHLIMANN par Geoffroy BOULARD, Patrick BEAUDOIN par Denis CAHENZLI, Danièle PREMEL par Patrice LECLERC, Carine PETIT par Daniel BREUILLER, Christian DUPUY par Jacques-Alain BENISTI .

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Anne HIDALGO, Patrick BRAOUEZEC, Michel LEPRETRE, Olivier KLEIN, Xavier LEMOINE et Valérie MAYER-BLIMONT.

*
* * *

Monsieur William DELANNOY est désigné secrétaire de séance et le procès-verbal de la partie délibérative de la séance publique du 21 mai 2019 est adopté.

*
* * *

Le Bureau métropolitain :

1/	<p><u>SUBVENTIONS « METROPOLE ROULE PROPRE ! »</u></p> <p>ATTRIBUE une subvention à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. demeurant à Saint-Denis, pour un montant de 500 € ; - M. demeurant à Aubervilliers, pour un montant de 4 999,04 € ; - M. , demeurant à Courbevoie, pour un montant de 5 000 € ; - Mme , demeurant à Montfermeil, pour un montant de 4 000 € ; - M. , demeurant à Noisy-le-Grand, pour un montant de 3 583,56 € ; 	UNANIMITE
----	--	------------------

	<ul style="list-style-type: none"> - M. , demeurant à Rueil-Malmaison, pour un montant de 4 000 € ; · M. , demeurant à Vitry-sur-Seine, pour un montant de 500 € ; · M. , demeurant à Chaville, pour un montant de 5 000 €. <p>ATTRIBUE une subvention, sous réserve de la transmission des pièces administratives manquantes, dans un délai de 8 mois, à compter de la notification de la décision, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - M. , demeurant à Saint-Denis, pour un montant de 5 000 € ; - Mme , demeurant à Paris 11^{ème}, pour un montant de 3 400 € ; - M. demeurant à Ormesson-sur-Marne, pour un montant de 5 000 € ; - M. , demeurant à Rueil-Malmaison, pour un montant de 4 000 € ; - M. , demeurant à Clamart, pour un montant de 4 000 € ; - M. , demeurant à Paris 11^{ème}, pour un montant de 5 000 € ; - M. , demeurant à Gagny, pour un montant de 2 990 € ; - M. , demeurant à Chevilly-Larue, pour un montant de 3 624,31 €. <p>REFUSE l'attribution d'une subvention aux dossiers qui ne respectent pas le règlement d'attribution de ladite subvention, à savoir à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mme , demeurant à Chatillon ; - M. , demeurant à Vaucresson ; - M. , demeurant à Meudon ; - M. , demeurant à Sucy-en-Brie ; - Mme , demeurant à Meudon ; - M. demeurant à Champhol ; - Mme demeurant à Suresnes ; - M. , demeurant au Blanc-Mesnil ; - M. , demeurant à La Queue en Brie. <p>PRECISE que les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal 2019 de la Métropole du Grand Paris au chapitre 204 « Subventions d'équipement ».</p>	
<p>2/</p>	<p><u>SUBVENTION A L'AVERE (ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MOBILITE ELECTRIQUE)</u></p> <p>APPROUVE la convention entre la métropole du Grand Paris et l'AVERE France.</p> <p>FIXE le montant de la subvention versée au titre de l'année 2019 à 10 000 € (dix mille euros).</p> <p>DIT que la subvention sera imputée sur le chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole.</p>	<p>UNANIMITE</p>
<p>3/</p>	<p><u>CONCOURS DES MIELS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE CENTRALE D'APICULTURE (SCA)</u></p> <p>APPROUVE le règlement commun du 4^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris et du 20^e Concours des Miels d'Ile-de-France, joint en annexe de la délibération.</p> <p>APPROUVE la convention d'objectifs et de financement avec l'association « Société Centrale d'Apiculture » relative à l'organisation du 4^e Concours des Miels de la Métropole du Grand Paris, dont le projet est joint en annexe de la délibération.</p>	<p>UNANIMITE</p>

	<p>DIT que le montant de la participation de la Métropole à ce concours au titre des frais d'organisation s'élève à 10 000 € (dix mille euros) maximum.</p> <p>PRECISE que les crédits relatifs aux frais d'organisation du concours sont inscrits au chapitre 011 du budget 2019 de la Métropole.</p> <p>APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 500 € (mille cinq cents euros) attribuée à l'association Société Centrale d'Apiculture.</p> <p>DIT que la subvention de 1 500 € à l'association Société Centrale d'Apiculture est inscrite au chapitre 65 du budget 2019 de la Métropole.</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.</p>	
4/	<p>CHARTRE METROPOLE NATURE</p> <p>APPROUVE la création de la charte Métropole Nature.</p> <p>ADOpte la charte jointe en annexe de la délibération, qui précise notamment les modalités d'attribution du label Métropole Nature.</p> <p>AUTORISE le Président à signer ladite charte avec les acteurs intéressés visés par le dispositif, à savoir les collectivités (communes, établissements publics territoriaux et départements) et les acteurs économiques (entreprises et établissements publics et entreprises privées).</p> <p>AUTORISE la création du label Métropole Nature.</p>	UNANIMITE
5/	<p>ENGAGEMENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE</p> <p>APPROUVE les objectifs de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie adoptée par le comité de bassin le 8 décembre 2016.</p> <p>AUTORISE le Président à signer la déclaration d'engagement relative à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin seine-Normandie.</p>	UNANIMITE
6/	<p>MANDAT SPECIAL</p> <p>DONNE mandat spécial à Monsieur Laurent RIVOIRE, vice-président au développement sportif, pour la commission de coordination du comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (Paris 2024) à Marseille les 11 et 12 juin 2019.</p> <p>DIT que les frais de transport et de restauration inhérents à l'exercice de ce mandat spécial seront pris en charge par la Métropole du Grand Paris, sur présentation d'un état de frais accompagné des justificatifs des dépenses engagées.</p> <p>DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2019.</p>	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance publique à 16H50.

Fait à Paris, le 11 juin 2019.

Le Président de la métropole du Grand Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison